

Mairie d'ABLEIGES – 95450

EXTRAIT

Du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du
21/06/2022

(Application de l'article 32 du code d'Administration Communale)

Etaient présents :

Mesdames DOUTEAU Lydie, ESCHBACH Sandrine, MARTINS Karine, ESCHER Katalin.

Messieurs PELLETIER Patrick, FRAISSE Gérard, BENKAROUN Karim, DUMONT Pascal,
PICARD Alexandre Raymond, FERREIRA Raphaël, CUDEY Laurent, DENOS Cédric.

Absentes excusées :

Madame Gaëlle BARTONI donne pouvoir à Monsieur Raphaël FERREIRA
Madame Céline TRANCOSO donne pouvoir à Madame Sandrine ESCHBACH
Madame Delphine RIPAUD donne pouvoir à Madame Lydie DOUTEAU

Secrétaire de séance : Madame Lydie DOUTEAU

Le Conseil Municipal,

- A la majorité, adopte la modification des statuts du syndicat (SMDEGTVO devient SDEVO), l'adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge » pour l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques, l'adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique,
- A la majorité, décide de créer un sentier du patrimoine et par conséquent délègue au parc la maîtrise d'ouvrage tout en mettant en cohérence la signalétique sur l'ensemble de la commune.
- A la majorité, décide pour la répartition dissolution du SMERCRV, de transférer le montant de 22 955,94 € du compte 203 « Frais d'études » au compte 2088 « Autres immobilisations incorporelles » par l'émission d'un mandat au débit du compte 2088-041 et par l'émission d'un titre au crédit du compte 203-041 (crédits déjà prévues sur le budget 2022).
- A la majorité (vu l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022), décide d'adopter les modalités de publicité des actes (pris par les communes de moins de 3500 habitants) à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :
 - publicité sous forme électronique sur le site internet,
 - toutefois, la commune continuera en parallèle l'affichage dans les moniteurs extérieurs installés à la Villeneuve St-Martin et au Bourg de la commune.

Ableiges, le 22/06/2022

Le Maire,
P. PELLETIER

